



Ville de SAINT PAIR SUR MER

Arrêté du Maire n° 2020/7154

**FERMETURE du TERRAIN D'HONNEUR de football du stade du Croissant
du Samedi 10 octobre 2020 à 8h au dimanche 11 octobre 2020 à 21h**

La Maire de SAINT PAIR SUR MER

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur le TERRAIN D'HONNEUR du stade du Croissant suite aux pluies,

CONSIDERANT que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des matchs de football ou entraînements sur le TERRAIN D'HONNEUR du stade du Croissant,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les matchs de football ou entraînements de football seront interdits sur le TERRAIN D'HONNEUR du stade du Croissant le Samedi 10 octobre 2020 à 8h au dimanche 11 octobre 2020 à 21h.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour chacun en ce qui le concerne, à :

- Monsieur le sous-préfet d'Avranches
- Monsieur le président de l'U.S.S.P
- Monsieur le commandant du commissariat de Granville
- Monsieur le chef de service de la police municipale
- Monsieur le chef de corps du centre de secours de Granville
- Monsieur le responsable des services techniques municipaux

Article 3

Affichage du présent arrêté sur le lieu.

Fait à Saint Pair sur Mer,
le jeudi 8 octobre 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

